



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6353^e séance

Mardi 6 juillet 2010, à 10 h 55

New York

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Čolaković
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Lettre datée du 2 juillet 2010, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des
Nations Unies (S/2010/355)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 55.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin 2010. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Heller pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 2 juillet 2010, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/355)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande que le Président de la République de Serbie soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de la République de Serbie à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole de bien vouloir escorter S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, à la table du Conseil.

M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Yves de Kermabon, de l'Union européenne.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Kermabon à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Skender Hyseni.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse au document S/2010/355, qui contient une lettre datée du 2 juillet 2010, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Le Président Tadić (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité.

Il y a quatre jours, vendredi matin, près de 3 000 Serbes du Kosovo se sont rassemblés pour protester contre la dernière violation flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité par les sécessionnistes de souche albanaise basés à Pristina, à savoir la tentative par ces autorités d'imposer de force

un soi-disant bureau du Gouvernement du Kosovo dans la ville serbe de Mitrovica-Nord. Les Serbes sont venus de manière pacifique et, sans aucune provocation de leur part, il leur a été répondu par la violence. Deux bombes de forte puissance ont été lancées dans la foule. Elles ont été lancées depuis la cour de maisons appartenant à des Albanais de souche partisans de la déclaration unilatérale d'indépendance du 17 février 2008.

Les faits qui ont conduit à cet acte terroriste manifeste – au cours duquel une douzaine de Serbes ont été gravement blessés et un musulman bosniaque qui vivait sur place, un pédiatre, a été tué – sont clairs et indiscutables. Ils sont le résultat direct de la décision délibérée prise par des provocateurs d'élargir la portée des institutions parallèles basées à Pristina et créées au lendemain de la déclaration unilatérale d'indépendance dans le nord du Kosovo. Je le répète – c'est un acte délibéré qui vise à envenimer les tensions interethniques et à saboter la quête d'une paix globale. Il s'agit d'une conséquence destructrice de plus d'un plan sinistre – parrainé en partie par ce qu'on appelle le bureau civil international dirigé par Pieter Feith – visant à imposer unilatéralement un régime illégal et indésirable dans cette partie de notre province. Cela s'est fait non seulement contre la volonté des Serbes du Kosovo, mais également malgré l'opposition de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et d'autres acteurs responsables, y compris le Conseil de sécurité, qui n'ont jamais approuvé le projet de déclaration unilatérale d'indépendance – appelé aussi Proposition Ahtisaari. Cela signifie que les sécessionnistes continuent d'ignorer délibérément le droit international, rejetant ainsi les principes universels de la Charte des Nations Unies. C'est absolument inacceptable.

Nous exhortons la communauté internationale à veiller à ce que ce qui est arrivé vendredi ne se reproduise jamais et à s'assurer que le bureau illégal de Mitrovica-Nord reste fermé. Nous demandons à la MINUK d'user des pouvoirs que lui confère la résolution 1244 (1999) et de rétablir le cadre juridique légitime de la province rejeté par les sécessionnistes. Nous demandons à l'Union européenne de contraindre EULEX à faire usage de son autorité exécutive et à traduire rapidement en justice les auteurs de tous les crimes commis contre des Serbes du Kosovo, qui sont aujourd'hui la plus vulnérable des communautés

locales vivant en Europe. Nous demandons par ailleurs à l'OTAN de maintenir les effectifs militaires actuels ainsi que sa présence statique exclusive sur tous les lieux saints serbes qu'elle protège aujourd'hui.

Enfin, nous appelons tous les acteurs responsables à ne plus jamais se mettre en position d'appuyer un quelconque nouvel acte de déstabilisation de la part de Pristina. Les autorités de souche albanaise doivent savoir quelles seront les conséquences d'une nouvelle tentative d'unilatéralisme de leur part. Sinon, la Serbie n'aura d'autre choix que de réexaminer ses relations avec la présence internationale dans la province.

Les tentatives de Pristina d'imposer unilatéralement à la communauté serbe locale des institutions découlant de la déclaration unilatérale d'indépendance, sans le consentement de toutes les parties prenantes, ne seront pas tolérées par la Serbie – aucun bureau, aucun tribunal, aucune infrastructure de télécommunications ni aucun autre acte d'agression perpétré en violation de la résolution 1244 (1999).

Le 22 janvier, à l'occasion de ma dernière intervention devant ce Conseil (voir S/PV.6264), j'ai vivement condamné la stratégie illégitime qui nous ramène devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, soulignant qu'elle ne pouvait être promue qu'en imposant des mesures radicales et non démocratiques à la communauté serbe du Kosovo du Nord. Ceux qui les ont annoncées et les ont activement appuyées – et eux seuls – devaient assumer la responsabilité du climat déstabilisateur que cherchent de toute évidence à créer ces procédés générateurs de conflits.

C'est exactement ce qui s'est produit vendredi. Je n'en retire aucune satisfaction. Il est terriblement décevant de voir que certains à Pristina croient toujours en l'unilatéralisme et pensent qu'il pourrait être la solution aux problèmes en suspens que nous avons l'obligation de régler par des moyens pacifiques. Le fait est que le Conseil de sécurité ne doit pas tolérer l'unilatéralisme. Sa mission fondamentale est de dénoncer la partialité. Je vais donc être très clair. En dépit des divergences de vues sur la déclaration unilatérale d'indépendance, quiconque se refuse à condamner toute forme d'unilatéralisme au Kosovo, comme l'a fait la Serbie, sera responsable de tous les actes de violence, de toutes les morts et de toutes les attaques terroristes qui pourraient survenir dans la province à l'avenir.

Nous ne devons jamais oublier que les circonstances qui nous ont conduits là où nous en

sommes aujourd'hui trouvent leur origine dans le pogrom de mars 2004 planifié et orchestré par les autorités de Pristina. En moins de 72 heures, 35 lieux saints serbes, dont la plupart avaient des centaines d'années, ont été incendiés par des dizaines de milliers de militants de souche albanaise dans tout le Kosovo. Dix-neuf personnes avaient alors été tuées, 500 blessées et plus de 5 000 Serbes du Kosovo avaient dû fuir leurs maisons, victimes de nettoyage ethnique.

Ces atrocités commises contre les Serbes du Kosovo ont eu, entre autres conséquences catastrophiques, d'entraîner l'abandon de l'approche des normes avant le statut adoptée par la communauté internationale. Le comportement violent de Pristina a été récompensé par certains, et la déclaration unilatérale d'indépendance en a été le résultat.

Qu'en est-il aujourd'hui? La violence va-t-elle être récompensée de nouveau? Ceux qui ont montré leur volonté de s'y adonner vont-ils en retirer de nouveaux avantages? L'influence dans toute discussion à venir sera-t-elle proportionnelle à la volonté de se livrer à la violence? Ce sont des questions profondes que nous devons régler d'urgence, car la réponse que nous y apporterons contribuera à déterminer si les nouvelles normes de la gouvernance internationale favoriseront ou non la violence. La question ne se pose pas seulement pour le Kosovo; il s'agit d'une épreuve de vérité pour déterminer la manière dont on réglera les problèmes dans le monde dans les décennies à venir.

« C'est seulement sur un examen rigoureux de la vérité qu'on peut bâtir un avenir de paix » (*A/PV.883, par. 7*), a déclaré le Secrétaire général Dag Hammarskjöld en 1960. La vérité indéniable dans le cas présent est que les architectes de l'acte de terrorisme flagrant perpétré à Mitrovica-Nord méritent d'être condamnés par ce Conseil et par les États Membres de l'ONU, car ce qui est arrivé vendredi illustre les conséquences persistantes et intrinsèquement dangereuses de la déclaration unilatérale d'indépendance.

En vérité, même si pour certains il est malaisé à admettre, la déclaration unilatérale d'indépendance ne peut conduire à la paix et à la stabilité, car la paix est le fruit d'un accord, tout comme la stabilité résulte d'un consensus. La déclaration unilatérale d'indépendance a rejeté ces deux principes au moment de sa proclamation mort-née. Elle a clairement divisé le monde et remis en question les piliers fondamentaux du système international actuel. C'est pourquoi, en

réalité, les tentatives obstinées de mettre en œuvre la déclaration unilatérale d'indépendance ne peuvent conduire qu'à une situation que toute personne responsable devrait éviter, à savoir un statu quo permanent dans l'incertitude au Kosovo.

Nous avons la responsabilité partagée de trouver les moyens de briser l'impasse actuelle. Je voudrais être très clair sur ce point. L'unilatéralisme ne nous a mené nulle part. Le moment est venu de nous engager sur la voie d'un avenir sûr pour tous les habitants de notre province méridionale, pour tous les citoyens de notre pays et pour toutes les nations de notre région. La seule façon d'instaurer la stabilité au Kosovo est d'appliquer intégralement le plan en six points du Secrétaire général qui, je le rappelle, a été salué par tout le Conseil en novembre 2008, indépendamment des positions divergentes des États Membres sur la déclaration unilatérale d'indépendance de Pristina.

Par conséquent, le plan en six points du Secrétaire général constitue le seul cadre légitime pour traiter d'un certain nombre de questions sensibles pratiques, qui vont de l'état de droit à la garantie d'une protection internationale durable des lieux saints serbes. Ce cadre englobe également, entre autres, des questions comme les soins de santé, l'éducation, les télécommunications, l'électricité, la privatisation des entreprises collectives, la restitution des biens et le retour de plus de 200 000 déplacés serbes et roms du Kosovo.

Aucun obstacle sérieux ne se dresse sur la voie de quiconque voudrait, en toute bonne foi et par le biais du plan en six points, s'engager à chercher immédiatement à conclure des arrangements pragmatiques dont tous les habitants du territoire tireraient profit. Des avancées rapides dans les domaines couverts par le plan en six points permettraient de rétablir la confiance, si nécessaire, entre les parties. Nous devons en premier lieu nous attacher à préparer le terrain pour qu'un processus de paix sérieux entre Serbes et Albanais puisse débiter, et pour qu'il débouche sur un accord susceptible de recevoir l'aval de tous.

Il convient de souligner à nouveau dans cette salle l'importance historique de l'affaire du Kosovo devant la Cour internationale de Justice. Après tout, c'est la première fois que la Cour a été saisie pour examiner la légalité d'une tentative unilatérale de diviser un État Membre de l'ONU en temps de paix, au mépris de la Constitution de cet État et de la volonté du

Conseil de sécurité. C'est également la première fois que tous les membres permanents du Conseil ont participé à un débat devant la Cour. Un nombre record de pays ont présenté leurs avis, ce qui en a fait la plus grande affaire de l'histoire de la Cour.

Par conséquent, les conclusions de la Cour auront des conséquences importantes sur tout le système des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que la Cour va conclure que la déclaration unilatérale d'indépendance de Pristina n'est pas légitime. Toute autre conclusion signifierait qu'aucune frontière dans le monde ne serait à l'abri d'ambitions séparatistes. Ceci conduirait inévitablement à des situations d'instabilité dans tous les coins du monde, suite à la multiplication de conflits ethniques.

La grande majorité des États Membres de l'ONU et des membres du Conseil de sécurité ont continué de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, honorant ainsi leurs obligations contraignantes découlant de la Charte de 1945 et de la résolution 1244 (1999). Au nom de mon pays, je tiens à leur réitérer notre profonde reconnaissance pour leur appui. Nous savons qu'il n'est pas facile pour tout le monde de maintenir cette position, étant donné les pressions que continuent malheureusement d'exercer certains, qui ont la capacité de le faire de façon si crédible.

Cependant, nous savons également qu'un autre pays peut se retrouver demain dans une situation similaire, et le monde se rendrait rapidement compte que le déchaînement causé par la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo a entraîné des sécessions en cascade incontrôlables à travers le monde. Voilà pourquoi nous demandons instamment à tous les États qui n'ont pas reconnu cette déclaration unilatérale d'indépendance de ne pas dévier de leur cap.

La Cour internationale de Justice fera part de ses conclusions à l'Assemblée générale dans un proche avenir. De toute évidence, la Serbie se joindra aux très nombreux pays intéressés dans le débat qui s'ensuivra. On peut raisonnablement s'attendre à ce que le souci vital de préserver les normes internationales fondamentales conduise la majorité à encourager les parties à trouver des solutions consensuelles sur toutes les questions en suspens, pacifiquement et par la voie du dialogue. Toutefois, soyons francs : il n'existe aucune question en suspens au Kosovo qui ne soit liée directement ou indirectement à la question du statut. Il est impossible d'envisager des négociations sur une

question, quelle qu'elle soit, en dehors de ce contexte. Nous ne devons pas faire fi de cette réalité évidente et gâcher ainsi une occasion unique de parvenir à un règlement entre Serbes et Albanais, global et acceptable par les deux parties.

Je sais que certains s'opposent catégoriquement à une solution consensuelle. Cependant, je reste perplexe quant aux raisons pour lesquelles ils la rejettent sans autre forme de procès. Nous ne perdons rien en œuvrant de concert en vue de parvenir à un résultat viable. Par ailleurs, il est tout à fait clair qu'aucun régime démocratique en Serbie ne reconnaîtra la déclaration unilatérale d'indépendance, explicitement ou implicitement, quelles que soient les circonstances. Nous n'avons pas approuvé la déclaration unilatérale d'indépendance et nous ne le ferons jamais. Cette position de principe est immuable et elle ne changera jamais, quoi qu'il arrive. Certains s'attendent à nous voir céder un jour. Cela n'arrivera jamais. Nous continuerons à faire usage de toutes les ressources diplomatiques dont dispose un État souverain pour nous opposer à cette tentative unilatérale de diviser notre pays. Aucun pays pacifique, démocratique et fier, dont l'intégrité territoriale est menacée, n'agirait différemment.

Je veux être absolument clair. Nous continuerons à rechercher un compromis avec Pristina de façon constructive et en toute bonne foi, comme si Pristina n'avait jamais essayé de faire une déclaration unilatérale d'indépendance. Cependant, que l'on ne s'y trompe pas : mon pays est tout aussi déterminé à continuer de s'opposer à la déclaration unilatérale d'indépendance, tant qu'aucun compromis ne se profilera à l'horizon.

La tragédie de vendredi dernier nous rappelle la peur et la violence qui sont au cœur de l'unilatéralisme. Cependant, elle peut également nous apprendre qu'on peut surmonter l'échec d'une tentative – la déclaration unilatérale d'indépendance –, grâce au succès d'un autre processus, à savoir l'instauration d'une paix harmonieuse entre deux nations dynamiques et fières : les Serbes et les Albanais.

Je dirai pour conclure que le temps n'est plus à essayer des demi-mesures totalement dépourvues d'imagination et de vision. Nous avons entamé une période où seuls les résultats comptent, une période lourde de conséquences et de choix décisifs. Nous sommes déterminés à parvenir à un accord sur le statut final du Kosovo. Nous n'avons pas le droit d'échouer.

Nous n'avons pas l'intention d'humilier qui que ce soit. Ce que nous recherchons, c'est un statut juste acceptable pour toutes les parties. C'est la seule façon de garantir les acquis initiaux, de renforcer les priorités communes et de compléter la transformation démocratique des Balkans.

Il faut que toutes les parties rejettent les voix des extrémistes qui se complaisent dans les vieilles habitudes et croient qu'il est impossible pour les Serbes et les Albanais de normaliser leurs relations en parvenant à un compromis historique. Cela a toujours été notre vision car nous croyons qu'il est indispensable d'instaurer une paix globale qui nous garantira un avenir commun prospère au sein de l'Union européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. le Président Tadić pour sa déclaration.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier. Je lui donne la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Je voudrais informer le Conseil de l'évolution récente de la situation au Kosovo, et en particulier de l'incident qui s'est produit dernièrement dans le nord de Mitrovica et qui a, hélas, entraîné la mort d'une personne.

Les autorités du Kosovo ont décidé d'inaugurer le 2 juillet un centre de services d'état civil dans une zone ethniquement mixte du nord de Mitrovica appelée « Bosniak Mahalla ». Nous croyons comprendre que ce centre doit assurer les services d'état civil des communautés locales – actes de naissance, extraits d'acte de décès et de mariage, cartes d'identité et documents de voyages émis par les autorités du Kosovo – qui, à l'heure actuelle sont tous fournis par des bureaux situés dans le sud de Mitrovica.

Vers 8 h 30, de nombreux Serbes du Kosovo avaient commencé à se rassembler près du pont est dans le nord de Mitrovica pour protester contre l'ouverture de ce centre qui, disaient-ils, avait été mis en place sans que la communauté serbe locale du Kosovo ait été consultée et qui, d'après ce que nous croyons savoir, s'inscrit dans les efforts déployés par les autorités du Kosovo pour mettre en place leurs institutions dans l'ensemble du territoire. Les Serbes du nord du Kosovo s'opposent à ces efforts. Ailleurs, les Serbes du Kosovo recourent de plus en plus aux bureaux des services d'état civil du Kosovo.

À 9 heures, après qu'une sirène a retenti, le nombre de manifestants a considérablement augmenté pour atteindre le chiffre de 1 500 à 2 000 personnes. La police du Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont alors créé une zone tampon entre les manifestants et le centre. La Force de paix au Kosovo (KFOR) était également présente sur les lieux, prête à fournir son aide si nécessaire. À 9 h 50, on a entendu plusieurs coups de feu et un engin explosif a sauté à proximité de la foule qui se dirigeait vers le centre. Quelque 600 à 700 personnes ont traversé les barrières de sécurité et, vers 10 heures, une fois qu'elles sont arrivées devant le centre, elles ont exigé que le panneau qui portait l'inscription « République du Kosovo, Ministère de l'intérieur » soit retiré de la façade du bâtiment. Une fois le panneau retiré, les manifestants ont commencé à se disperser et, une heure plus tard, toutes les voies étaient dégagées.

Toutefois, l'explosion a fait 12 blessés – 11 Serbes du Kosovo – sept femmes et quatre hommes – et un Bosnien du Kosovo, le docteur Mesud Dzeković, qui ne prenait pas part à la manifestation est décédé plus tard à l'hôpital des suites de ses blessures.

Vers 14 heures, une sirène d'urgence a sonné à nouveau, appelant les résidents du nord de Mitrovica à se réunir pour pleurer la disparition du docteur Dzeković. Le chef de la région de Kosovska Mitrovica, nommé par Belgrade, s'adressant à une foule d'environ 3 000 personnes, a déclaré que les Serbes du Kosovo continueraient de protester contre l'intégration du nord du Kosovo dans des institutions dont le siège est à Pristina, qualifié l'explosion d'attaque terroriste et reproché à EULEX son manque de neutralité vis-à-vis du statut.

La soirée du 2 juillet a été calme et aucun incident n'a été signalé. Les obsèques de la victime ont eu lieu le 3 juillet dans le nord de Mitrovica. Une foule nombreuse y était présente, ainsi que le Ministre serbe pour le Kosovo. La situation est restée calme. La police du Kosovo et EULEX qui, avec la KFOR, sont déployées dans la région, continuent d'enquêter sur cet incident en vue d'en appréhender les auteurs. Toutefois, depuis cet incident, les conditions de sécurité dans le nord du Kosovo sont plus tendues qu'à l'accoutumée. Hier matin, un Serbe du Kosovo, M. Petar Miletić, membre de l'Assemblée du Kosovo, a reçu dans les deux jambes des balles tirées par des assaillants inconnus devant chez lui dans le nord de

Mitrovica. Sa vie n'est pas en danger et il serait dans un état stable.

À la suite de l'incident du 2 juillet, j'ai exprimé ma très vive préoccupation face à ces actes de violence et j'ai présenté mes condoléances à la famille de la victime. J'ai appelé toutes les parties à s'abstenir de faire des déclarations provocatrices et à garder le calme, et toutes les forces de l'ordre compétentes à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour traduire les auteurs de ces actes en justice. Je voudrais demander au Conseil aujourd'hui d'appuyer ces messages transmis à la famille du docteur Dzeković et aux communautés du Kosovo, ainsi qu'à Pristina et à Belgrade, et de veiller à prévenir une nouvelle escalade de la situation dans le nord du Kosovo.

Bien que Pristina et Belgrade aient fermement condamné cet incident et réclamé l'arrestation de ses auteurs, chaque partie a imputé à l'autre la responsabilité de cet incident. D'une part, les autorités du Kosovo ont appelé Belgrade à prendre ses distances vis-à-vis de « ces actes de violence qui sont un produit des politiques de Belgrade », soulignant qu'elles maintiendraient ouvert le centre de services d'état civil et qu'elles n'arrêteraient pas l'extension de leurs institutions dans le nord du Kosovo. D'autre part, le Conseil serbe pour la sécurité nationale et d'autres représentants de Belgrade ont imputé à Pristina la responsabilité de l'incident et qualifié l'inauguration du centre de provocation et de violation des principes du Conseil de sécurité et de l'Union européenne qui n'ont pas avalisé la « stratégie pour le nord du Kosovo ».

À cet égard, je voudrais rappeler la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2010/169) sur les risques de tension si la mise en œuvre des politiques et des stratégies pour le nord du Kosovo ne se fait pas dans la transparence et en concertation avec les communautés locales et avec toutes les parties prenantes compétentes. C'est pourquoi je voudrais réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les parties s'engagent dans un dialogue, processus nécessaire au règlement des problèmes auxquels le nord du Kosovo est confronté. Les événements de ces derniers jours montrent à quel point il est urgent d'ouvrir ce dialogue.

Quant à nous, nous resterons en contact avec toutes les parties afin de favoriser ce dialogue, d'aider à désamorcer les tensions et de maintenir la paix et la

stabilité sur le terrain, en étroite coordination avec EULEX et la KFOR.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier pour sa déclaration et je donne la parole à M. Yves de Kermabon, Chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo.

M. de Kermabon : Nous remercions le Conseil de sécurité de nous avoir invités aujourd'hui.

Je voudrais avant tout déplorer les incidents et surtout la perte d'une vie humaine survenus vendredi matin, et présenter mes condoléances à la famille du docteur Dzeković.

Pour commencer, je voudrais rappeler que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo est déployée à travers tout le Kosovo conformément au mandat confié par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre défini par le rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 (S/2008/692) et accueilli favorablement par le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 26 novembre (S/PRST/2008/44). Ce mandat donne à la mission de claires responsabilités opérationnelles, notamment dans le maintien de l'ordre.

J'aimerais maintenant rappeler les incidents qui viennent de se dérouler à Mitrovica : à la suite de la décision des institutions du Kosovo d'ouvrir une antenne de leurs ministères de l'intérieur et des affaires locales dans le quartier dit « Mahalla bosnien » à Mitrovica, au nord de la rivière Ibar, les événements suivants se sont produits le vendredi 2 juillet.

En début de matinée, des manifestants kosovars serbes se sont rassemblés à proximité de ce bâtiment pour exprimer leur opposition. La police locale ainsi que les unités EULEX de police étaient sur place. La manifestation s'est déroulée de façon pacifique et les manifestants ont remis une pétition aux employés des bureaux leur demandant de fermer l'antenne. Vers 10 heures, une explosion a été entendue dans une rue parallèle à près de 600 mètres de l'endroit où se situent les bureaux. La police locale s'est rapidement rendue sur les lieux et a coordonné l'intervention des secours. Près de 10 personnes ont été blessées et une onzième, d'origine kosovare bosniaque, est décédée dans l'après-midi, après son évacuation à l'hôpital de Mitrovica.

La Mission EULEX a fermement condamné cet acte de violence. Il s'est avéré par la suite que l'explosion résultait de la détonation d'une grenade.

Comme on peut le comprendre, l'explosion a créé une certaine confusion, forçant EULEX à interdire l'accès à la rue menant aux bureaux. La situation s'est néanmoins rapidement calmée, la foule se dispersant dès le début de l'après-midi. Les funérailles de la victime se sont déroulées le lendemain sans incident, rassemblant quelques centaines de personnes, qui se sont dispersées par la suite. La situation est depuis lors restée calme.

Malheureusement, hier, lundi, un Kosovar serbe, M. Petar Miletić, Secrétaire général du Parti libéral indépendant et membre du Parlement kosovar, a été blessé par balle. Il est également à souligner que la police kosovare qui voulait enquêter sur cet événement s'est vu interdire l'accès à l'hôpital de Mitrovica, dans le nord du Kosovo, par des Kosovars serbes. Ceci est une entrave au bon fonctionnement de l'État de droit.

Je tiens enfin à mentionner que le personnel d'EULEX a fait l'objet de menaces de la part d'éléments radicaux au nord du Kosovo, menaces mettant l'accent sur les risques encourus par ceux qui coopèrent avec la Mission EULEX. Ces menaces sont inacceptables. Je ne peux que condamner ces agissements avec la plus grande fermeté. L'enquête sur les événements de vendredi est conduite par la police locale depuis Pristina avec l'assistance d'EULEX. La police serbe a offert son assistance dans la conduite de l'enquête et la Mission coopère avec elle.

Il faut savoir que tous les moyens nécessaires ont été mis en œuvre et continueront à être mis en œuvre pour arrêter les responsables dans les délais les plus brefs. Je tiens néanmoins à souligner que l'enquête est en cours et que dans l'intérêt de cette enquête, nous ne pouvons entrer dans les détails. Certaines allégations parues dans la presse relèvent dès lors de la pure spéculation et il est important que l'enquête soit menée avec le calme requis dans ce genre de situation. Un devoir de réserve et de modération s'impose dès lors.

Pour conclure, je voudrais souligner qu'il n'y a jamais eu de risque de dégradation générale des conditions de sécurité dans la ville, et a fortiori dans le reste du Kosovo. À tout moment, la Mission EULEX a agi dans le cadre strict de son mandat et elle continuera à agir de la sorte avec le soutien dont nous avons jusqu'à présent bénéficié, tant de Pristina que de Belgrade. Nous sommes conscients des tensions dans la période actuelle et j'en appelle donc aux autorités compétentes, tant à Belgrade qu'à Pristina, pour

qu'elles continuent à nous soutenir dans la mise en œuvre de notre mandat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (Kosovo) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter le point de vue de mon gouvernement concernant le sujet particulier discuté actuellement, mais je pense qu'il est également primordial de répondre à certains des points soulevés ici sur le sujet, ainsi qu'à quelques-unes des observations plus générales faites par le Président Tadić.

Le Gouvernement de la République du Kosovo est le gouvernement souverain d'un État indépendant, résolu à exercer son autorité sur tout le pays et à nouer les liens les plus forts possibles avec tous ses administrés, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse. C'est dans ce cadre et conformément à ce raisonnement que mon gouvernement a décidé d'établir un bureau local dans le Mahalla bosnien, un centre de services destiné à la collectivité, dont le seul objectif est de rendre les services de base plus accessibles au Kosovar moyen.

L'établissement d'un tel bureau ne présente aucune menace d'aucune sorte envers quiconque; pourtant, à entendre la déclaration du Président Tadić, on pourrait en conclure qu'il y a effectivement menace – non pas contre les honnêtes citoyens kosovars mais contre les criminels du nord, les ultras qui ont organisé les violentes protestations à Mitrovica avec le soutien évident, malheureusement, des autorités de Belgrade. Tous les Kosovars ont été profondément attristés par la mort de M. Dzeković et les blessures infligées aux autres manifestants. Mon gouvernement fait tout son possible pour mener l'enquête sur cet incident afin d'identifier les coupables et de les traduire en justice. La police du Kosovo travaillera en très étroite collaboration avec la présence internationale dans cette partie du Kosovo, dans le but de trouver rapidement les responsables et de les traduire en justice.

Je ne veux pas tirer de conclusions hâtives. Je ne vais pas me muer en procureur, en enquêteur ou en juge. Nous avons appris par le Président Tadić que les auteurs étaient déjà connus et qu'ils étaient, inévitablement, albanais. Et selon le Président Tadić, personne d'autre que des Albanais ne pourrait commettre un acte aussi horrible.

Nous avons également eu droit aujourd'hui à un morceau d'histoire, qui date de 2004. Mais malheureusement, le Président Tadić a oublié de remonter encore plus dans le temps. S'il juge indiqué d'évoquer les 18 citoyens serbes tués en 2004 – ce que nous regrettons infiniment –, il aurait dû mentionner les 15 000 Albanais massacrés en 1999. Le Président Tadić aurait dû aussi informer les membres du Conseil de la récente découverte d'une fosse commune en Serbie contenant près de 300 corps d'Albanais tués pendant la guerre, et qui avaient été ramenés en Serbie pour couvrir des crimes contre l'humanité.

Le Bureau des communautés, ou bureau des services communautaires, est un bureau du Gouvernement de la République du Kosovo, et le restera. Le Kosovo continuera de s'employer assidûment à répondre à toutes les demandes, préoccupations et doléances de sa population serbe.

J'appelle tout particulièrement l'attention des membres du Conseil sur la récente élection locale qui s'est déroulée dans la municipalité de Partesh, la plus jeune des municipalités à majorité serbe. Nous avons observé un fort taux de participation de la population serbe à cette élection – plus de 65 % de la population serbe de la municipalité a donc participé à ce scrutin très ordinaire.

J'ai ici un communiqué de presse du Secrétaire d'État du Ministère serbe pour le Kosovo, M. Ivanović. Il dit, je cite : « La participation de plus de 65 % de la population à cette élection est un élément inquiétant pour nous », appelant Belgrade à faire quelque chose. Il est crucial que le Gouvernement serbe prenne de suite des mesures, parce que la situation devient incontrôlable. Il y a une raison pour laquelle j'ai cité cela en exemple; je voudrais poser une question : Comment la situation devient-elle incontrôlable, alors que des membres tout à fait convenables d'une communauté prennent part à un processus électoral régulier afin d'élire leur propres représentants?

Notre bureau gouvernemental à Mitrovica poursuivra son travail. Il n'est pas dans l'illégalité. Comment ce qu'entreprend un gouvernement à l'intérieur de son propre territoire pourrait-il être considéré comme illégal? Et je voudrais dire au Conseil qu'au lieu de lancer d'autres appels aujourd'hui, il y en a un, en particulier, qui serait, et devrait être, il me semble, fort utile : appeler Belgrade à cesser de s'ingérer, à cesser de manipuler et d'entraver les Serbes du Kosovo simplement parce

qu'ils veulent travailler avec nous, simplement parce qu'ils veulent prendre part aux progrès qu'est en train de réaliser le plus jeune État du monde.

Eh oui, un nouveau fait très regrettable a eu lieu hier. Un député kosovar issu de la communauté serbe a été blessé par des individus non encore identifiés. M. Petar Miletic est un citoyen serbe du Kosovo fort respectable qui travaille d'arrache-pied pour le bien de sa propre communauté ethnique. À l'instar de nombreux autres Serbes du Kosovo, il a choisi de travailler aux côtés des autorités kosovares et de faire partie de ces autorités, dans le seul et unique objectif d'améliorer les conditions dans lesquelles vit sa propre communauté ethnique. Outre cela, il préside également un conseil communautaire consultatif, organe très important au sein du cabinet du Président du Kosovo.

Ce sont des êtres humains qui ont souffert à Mitrovica vendredi dernier. Je ne révélerai pas le détail de l'enquête – j'étais au téléphone avec le Ministre de l'intérieur de la République du Kosovo, M. Bajram Rexhepi et l'enquête approfondie progresse –, mais ce que je puis dire, c'est que ces grenades à main ont été très probablement jetées par la foule, par les manifestants eux-mêmes. Cela ne me réjouit pas pour autant, mais il s'agit d'un simple constat des faits, face à des allégations faites en l'absence à ce jour de la moindre enquête – les lanceurs de bombes seraient des sécessionnistes albanais, des terroristes albanais – et qui sont, dans le meilleur des cas, embarrassantes à entendre.

La prétendue longue série de violentes tentatives est une vue de l'esprit. Si l'on peut parler d'une longue série d'actes de violence dans le nord du Kosovo et chez d'autres Serbes de la mouvance dure, y compris l'incendie du point d'entrée 31 et les attaques contre le tribunal de district de Mitrovica, ils sont tous le fait de partisans de cette ligne dure appartenant à la communauté serbe du nord, et bénéficiant de l'appui patent, malheureusement, des autorités de Belgrade.

Je voudrais lancer un appel à l'intention du Président Tadić. Je lui demande, pour le bien des Serbes du Kosovo, de bien vouloir les laisser tranquilles, d'œuvrer à nos côtés dans leur intérêt et de dialoguer avec nous, les autorités de la République du Kosovo, sur les nombreux aspects pratiques qui pourraient, d'une part, améliorer les relations entre nos deux pays, et, d'autre part, avoir une influence cruciale sur le bien-être de la communauté serbe.

Nul ne saurait récompenser la violence. Les membres du Conseil doivent me croire quand je leur dis que les Kosovars seront les derniers à suggérer ou à proposer de récompenser la violence, car nous avons été les victimes de la violence pendant des décennies – pendant plus d'un siècle même – et nous savons qui en était à l'origine.

Les histoires fantastiques d'anges et de démons doivent prendre fin parce qu'il n'y a ni anges ni démons dans les Balkans occidentaux. On continue de nous raconter comment des milliers d'anges ont été tués en Bosnie et au Kosovo ou, inversement, comment des milliers d'anges albanais ont tué des milliers de démons serbes. Ce genre d'histoires doit s'arrêter dans l'intérêt de l'avenir, car nous savons qui a incité à la violence en ex-Yougoslavie. Nous savons tous qui a provoqué la violence. Nous savons tous qui ont été les premières et – en nombre – les principales victimes en ex-Yougoslavie.

Je reconnais qu'il y a eu des victimes dans tous les camps, mais si nous voulons parler d'histoire, dévoilons toute l'histoire, pas simplement des fragments. Je ne pense pas que cela serait dans l'intérêt de l'avenir, bien au contraire, l'avenir sera gravement voire irrémédiablement obstrué si nous continuons à revenir sans cesse sur le passé.

Je vais faire une très brève observation finale. Le jugement de la Cour internationale de Justice est attendu prochainement. Je tiens à affirmer à nouveau haut et fort que le Kosovo est convaincu que le jugement sera indépendant, équitable, objectif et juste. Nous n'avons aucune raison de douter de la justice internationale. Nous devons même éviter de donner l'impression que la justice ne vaut que si elle nous est personnellement favorable, car la justice est soit favorable, soit défavorable, et ce, pour tout le monde.

Indépendamment du jugement de la Cour et du moment où elle le rendra, je réaffirme qu'il est crucial que, premièrement, la République de Serbie cesse une fois pour toutes de faire obstruction et de s'ingérer au Kosovo, car elle compromet gravement nos efforts communs – j'entends par « communs » les efforts du Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et des autres présences internationales – visant à rétablir enfin l'état de droit dans tout le Kosovo. Les institutions et le Gouvernement kosovars sont déterminés et n'abandonneront pas leur objectif de rétablir l'état de

droit dans tout le Kosovo et d'être un gouvernement au service de tous les citoyens kosovars.

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de présenter le point de vue du Kosovo. Je regrette cependant qu'au lieu de parler aujourd'hui des relations futures entre le Kosovo et la Serbie, on nous ait dit une fois de plus qu'il n'existe rien de tel et que le Gouvernement serbe ne discutera avec le Gouvernement kosovar que de ce qu'il appelle le statut et rien d'autre. Cela est regrettable car seuls des pourparlers sur les relations réciproques et les questions d'intérêt mutuel peuvent faire progresser nos deux pays vers l'intégration à l'Europe et à l'OTAN. Le Kosovo est fermement décidé et déterminé à poursuivre l'objectif d'établir des relations de bon voisinage, y compris avec la République de Serbie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hyseni de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire des déclarations.

M. Quarrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous prie d'accepter nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui au Président de la Serbie, M. Boris Tadić; au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni; au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier; et au Chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), le général Yves de Kermabon.

Le Royaume-Uni regrette les incidents violents qui ont eu lieu à Mitrovica le 2 juillet. Je tiens à adresser notre sympathie à la famille de Mesud Dzeković, qui a été tué vendredi, et à toutes les personnes blessées, ainsi qu'au Ministre kosovar du Parlement, M. Petar Miletić, qui a été agressé lundi.

La semaine dernière, le Ministre britannique pour les questions européennes, David Livingston, s'est rendu à Mitrovica pour rencontrer des représentants des communautés locales. Je tiens à souligner qu'il a déclaré qu'il ne saurait y avoir au Kosovo de place pour le recours à la violence en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques. Néanmoins, je voudrais également prendre le temps d'évoquer les progrès importants accomplis par le Kosovo depuis son indépendance en 2008. Comme l'a noté le Secrétaire

général dans ses deux derniers rapports (S/2010/5 et S/2010/169), il y a eu une diminution générale du nombre d'incidents en matière de sécurité. Nous notons que le général de Kermabon estime qu'il n'y a à aucun moment ces derniers jours eu un risque de détérioration générale de la situation en matière de sécurité, que ce soit à Mitrovica ou dans le reste du Kosovo.

Nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle la police kosovare et EULEX ont réagi à l'incident de vendredi dernier. Nous les engageons à entreprendre rapidement une enquête approfondie et objective pour retrouver les auteurs de ces actes et les traduire en justice. Pendant le déroulement de l'enquête, toutes les parties doivent s'abstenir de spéculer sur l'identité de ceux qui pourraient avoir commis ce crime. L'enquête doit disposer de l'espace nécessaire pour établir les faits. Toutes les parties doivent s'abstenir de faire des déclarations provocatrices ou de prendre des mesures qui pourraient entraîner une nouvelle détérioration du climat calme mais tendu qui règne actuellement.

Le Royaume-Uni appuie le travail précieux qu'accomplit EULEX au Kosovo. Il importe que Belgrade et Pristina continuent de coopérer avec EULEX afin que toutes les communautés du Kosovo puissent profiter de l'état de droit et de normes plus rigoureuses en matière de gouvernance et de justice.

La principale manifestation pacifique de vendredi dernier entendait protester contre l'ouverture à Mitrovica-Nord d'un bureau qui sera chargé de délivrer des documents tels que des permis de conduire et des cartes d'identité aux citoyens qui y résident. Le Royaume-Uni appuie tout à fait le droit des citoyens de manifester pacifiquement, mais nous tenons également à dire que tous les citoyens du Kosovo sont en droit de bénéficier de tels services publics. Les déclarations du Président Tadić, selon lesquelles le Gouvernement kosovar, du fait de sa décision d'ouvrir ce centre de services destiné à la collectivité, ou le représentant international civil, parce qu'il a soutenu cette décision, devraient assumer la responsabilité des incidents survenus vendredi, sont clairement injustifiées. Il s'agit d'un acte criminel et leurs auteurs responsables doivent en répondre.

Le Royaume-Uni encourage vivement Belgrade et Pristina à davantage de coopération et réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à un maximum de souplesse et de pragmatisme dans la recherche de solutions. L'incident survenu vendredi dernier rend d'autant plus nécessaire une coopération de toutes les

parties par la voie du dialogue et dans la transparence, dans l'intérêt de toutes les communautés du Kosovo. Nous exhortons toutes les parties à concentrer leurs efforts sur le dialogue et la coopération. Nous demeurons déterminés à travailler avec le Kosovo, la Serbie et l'ensemble la communauté internationale en vue de la stabilisation, de la réconciliation, de la coopération régionale et du progrès économique, afin que les deux pays puissent évoluer à terme vers l'intégration au sein de l'Union européenne, en même temps que les pays voisins. Le désaccord persistant sur les questions de statut ne peut que nuire à la réalisation de cet objectif stratégique important.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé activement l'initiative de la Serbie tendant à la convocation d'une séance urgente du Conseil de sécurité sur la dégradation de la situation au Kosovo, suite à l'explosion qui s'est produite dans le nord de Mitrovica le 2 juillet, au cours d'une manifestation pacifique des Serbes de cette localité. Comme chacun le sait, cet attentat terroriste a fait un mort et 11 blessés. Nous condamnons très fermement ce crime. Nous présentons nos condoléances à la famille et aux amis du défunt, ainsi qu'à tous les blessés.

Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, le Président de la Serbie, M. Tadić, a détaillé l'analyse juste que fait la Serbie de ces événements et de la situation qui règne dans l'ensemble de la province. Nous partageons ce point de vue. Il n'y a pas si longtemps, en mai dernier, au cours de l'examen au Conseil (voir S/PV.6314) du rapport du Secrétaire général (S/2010/169) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), nous avons appelé l'attention de la communauté internationale sur le fait que la situation dans la province était loin d'être stable et était particulièrement préoccupante.

Nos craintes étaient essentiellement liées au désir des autorités de Pristina de mettre en œuvre à tout prix ce qui est connu sous le nom de « stratégie pour le nord du Kosovo », en faisant fi de la résolution 1244 (1999), qui demeure le principal cadre juridique international pour le règlement de la question du Kosovo. Tout comme nos collègues serbes, nous avons prévenu que toute mesure unilatérale prise dans ce domaine pourrait enflammer une situation interethnique déjà complexe dans la province, en particulier dans le contexte du mécontentement grandissant face à la situation socioéconomique et au taux de criminalité et de

corruption élevé. Malheureusement, ces avertissements n'ont pas été pris en compte.

Le 2 juillet, en dépit des protestations de la population serbe locale, les autorités du Kosovo, avec l'appui de certains représentants de la communauté internationale, notamment le Représentant spécial de l'Union européenne et celui qu'il est convenu d'appeler « représentant international civil », M. Feith, une tentative a été faite d'ouvrir un bureau des institutions provisoires du Kosovo dans le nord de Mitrovica. Il s'agit là d'une provocation éhontée visant à compromettre la stabilité des régions de la province habitées par les Serbes.

Nous avons reçu des informations faisant état d'autres projets en cours visant à mettre en place de nouvelles mesures de déstabilisation. Il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir ce genre de provocations. Nous pensons qu'il faut traduire en justice non seulement les auteurs de ces crimes barbares, mais également ceux qui, de fait, les ont provoqués par leurs actes obstinés et arrogants visant à promouvoir la stratégie pour le nord du Kosovo. Nous attendons des informations sur la façon dont l'enquête sera conduite de la part du Chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

L'incident survenu dans le nord de Mitrovica a montré clairement qu'en dépit du mandat arrêté par le Conseil de sécurité dans le cadre de la restructuration de la MINUK, EULEX s'écarte de plus en plus du principe de neutralité vis-à-vis du statut, ce qui compromet la réputation de sa présence internationale. Nous appelons de nouveau EULEX à se conformer aux principes de la résolution 1244 (1999) et à agir de façon équilibrée, en tenant compte des intérêts des deux parties, dans le cadre de la coordination générale de la MINUK. Nous demandons à Bruxelles de suivre la situation de près et de rectifier les actions de son représentant, M. Feith. Il est grand temps qu'EULEX et la MINUK, ainsi que les capitales qui ont une influence sur Pristina, obtiennent de la part des autorités de Pristina des explications sérieuses. La déclaration provocatrice faite aujourd'hui par M. Hyseni ne fait que réaffirmer et confirmer cette nécessité.

La situation complexe et souvent explosive au Kosovo confirme que le Conseil de sécurité doit continuer à jouer un rôle de chef de file dans la recherche d'un règlement à la question du Kosovo.

Nous considérons que toute dérogation à ce principe serait inacceptable, au risque de voir la situation fragile de la province conduire à une déstabilisation généralisée. Ces événements soulignent la nécessité de la poursuite des efforts politiques en vue de mettre au point un règlement juridiquement correct et juste de la question du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). La Russie continuera d'œuvrer en faveur de la réalisation de cet objectif.

M. Araud (France) : Je remercie M. Zannier et M. de Kermabon pour les précisions qu'ils ont apportées sur l'incident qui a eu lieu en fin de semaine dernière au Kosovo. Je souhaite la bienvenue au Président de la République de Serbie. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo et le remercie de sa déclaration.

L'explosion qui a eu lieu vendredi matin à Mitrovica a coûté la vie à une personne et en a blessé plusieurs autres. La France condamne cet acte. Nous demandons que les autorités fassent tout le nécessaire pour en trouver les responsables et faire en sorte qu'ils soient jugés. Comme cela nous a été exposé par le général de Kermabon, une enquête est en cours et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ce qui s'est passé. Je salue le professionnalisme et l'efficacité dont ont fait preuve la police kosovare et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) à l'occasion de ces incidents. Nous appelons tous ceux qui peuvent apporter des éléments de réponse à coopérer avec la police du Kosovo et avec EULEX pour leur permettre de mener à bien leur enquête.

Aussi grave et condamnable que soit cet événement, il reste isolé. La situation au Kosovo demeure stable, grâce en particulier à la présence d'EULEX et aux efforts conduits depuis plusieurs mois par les autorités locales pour engager un dialogue constructif entre les différentes communautés. Nous nous félicitons, à cet égard, de ce que la Mission EULEX, qui agit strictement dans le cadre de la résolution 1244 (1999), puisse continuer à jouer pleinement son rôle.

L'immense majorité de la population souhaite vivre en paix, y compris à Mitrovica. Le rôle de la communauté internationale et des parties directement concernées doit être de faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent pas et soient traités avec calme et professionnalisme, pour que les habitants du Kosovo puissent vivre la vie normale à laquelle ils

aspirent tous. Nous pensons que l'utilisation politique de ces incidents devrait être évitée : elle ne contribue pas à la paix.

Comme nous le faisons régulièrement, nous appelons les Serbes et les Kosovars à renouer le dialogue et à concentrer leurs efforts pour trouver des solutions pragmatiques aux problèmes réels de la population. La Mission européenne joue un rôle clef, que je salue, pour faciliter ce dialogue. Nous souhaitons que la Serbie et le Kosovo fassent tous deux un jour partie de l'Union européenne. Cet avenir se prépare aujourd'hui; nous appelons leurs élites politiques à s'y atteler sur la base des réalités, car seule la reconnaissance des réalités permettra l'accession à l'Union européenne. Leur négation ne mène nulle part. C'est une impasse dans laquelle nous appelons les parties à ne pas s'enfermer.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à S. E. M. Boris Tadić, Président de la Serbie, et remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé. J'ai également suivi attentivement les interventions de M. Hyseni et de M. de Kermabon.

Vendredi dernier, il y a eu dans le nord de Mitrovica plusieurs explosions qui ont fait des victimes. Nous condamnons ces actes de violence et tenons à exprimer nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes. Nous formons l'espoir que les parties concernées feront des efforts concertés pour assurer la stabilisation de la situation sur le terrain et préserver les intérêts légitimes de toutes les communautés ethniques. Les parties concernées doivent immédiatement ouvrir une enquête sur cet incident et en traduire en justice les auteurs afin d'éviter que ce genre de chose ne se reproduise.

La situation au Kosovo reste difficile et complexe, et elle n'est pas sans incidence sur la paix et la stabilité dans les Balkans et dans l'ensemble de l'Europe. La position de la Chine sur la question du Kosovo a été cohérente et claire. Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et appuyons les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple serbes pour réaliser les objectifs d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables.

Il est évident que la meilleure façon de régler le problème du Kosovo consiste à parvenir par la voie des

négociations à un règlement acceptable par les deux parties. Non seulement des mesures unilatérales ne favoriseront pas le règlement du problème, mais au contraire, elles compliqueront la situation et auront des conséquences négatives pour la paix et la stabilité de la région.

Il faut appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité qui demeure la base juridique du règlement de la question du Kosovo. Nous appuyons les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui continue de s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999). Nous espérons que la MINUK cherchera à élucider les causes de cet incident et prendra les mesures correspondantes pour remédier à la situation. Les parties concernées doivent continuer à appuyer les activités de la MINUK.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me joins à tous ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à remercier M. Zannier et le général de Kermabon pour leurs exposés très complets et à souhaiter de nouveau la bienvenue au Président Tadić et au Ministre des affaires étrangères Hyseni et à les remercier pour leurs déclarations.

Nous déplorons le décès tragique du docteur Mesud Dzeković, un pédiatre de souche bosniaque, et les blessures infligées à nombre d'autres personnes le 2 juillet dans le nord de Mitrovica, à la suite de l'inauguration d'un centre de services d'état civil par le Gouvernement du Kosovo. Nous nous faisons l'écho des appels au calme et à la retenue lancés par le Gouvernement du Kosovo, et nous nous joignons à tous ceux qui condamnent la violence et la menace d'y recourir. Nous exhortons toutes les parties à éviter toute escalade des tensions.

Au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur ces incidents qui ont fait un mort et plusieurs blessés, il s'avère de plus en plus clairement qu'il s'agissait d'un acte criminel isolé et non pas d'une attaque terroriste planifiée. Nous exhortons les forces de l'ordre locales, y compris la police du Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), à poursuivre l'enquête sur cet incident et à veiller à ce que les responsables de ces actes criminels en répondent. Nous nous félicitons de l'assistance offerte par la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le cadre de cet incident.

À vrai dire, nous ne voyons pas comment un acte criminel isolé, comme celui survenu le 2 juillet, justifie une séance d'urgence du Conseil de sécurité. Le Président de la Serbie a demandé cette séance d'urgence pour examiner la détérioration grave des conditions de sécurité, mais si nous discutons de cette situation, nous devrions également discuter des menaces et des actes d'intimidation dirigés contre les citoyens serbes du Kosovo, comme par exemple Petar Miletić, qui a été abattu le 5 juillet, comme nous venons de l'apprendre, et qui aurait été accusé d'être un traître par son assassin. Si nous devons condamner les provocations, nous devrions donc condamner également la provocation qu'a constitué la qualification par un haut responsable du Gouvernement serbe de tout Serbe du Kosovo qui appuie le Gouvernement du Kosovo de complice des terroristes albanais.

Je répéterai ce que le Président Tadić a dit dans sa déclaration, et avec quoi nous sommes complètement d'accord. Il faut, a-t-il dit, que toutes les parties rejettent les voix des extrémistes qui se complaisent dans les vieilles habitudes. Ainsi, nous apprécierions également d'entendre le Président Tadić dénoncer l'incident du 5 juillet et la déclaration extrémiste d'un membre de son gouvernement.

La décision prise par le Gouvernement du Kosovo d'ouvrir un centre d'état civil a été une bonne décision qui fait partie de ses prérogatives en tant qu'État souverain et indépendant reconnu par nombre des pays présents dans cette salle et au-delà. Conscient de l'équilibre délicat qui existe entre les communautés minoritaires dans le nord, le Gouvernement du Kosovo a ouvert ce centre d'une manière transparente, non provocatrice et discrète. L'ouverture de ce centre s'inscrivait également dans une stratégie plus large, approuvée par toutes les communautés du Kosovo et par les membres de la communauté internationale, visant à élargir les bienfaits d'un bon gouvernement responsable et légitime à l'ensemble des citoyens du Kosovo, y compris ceux du nord. Nous croyons comprendre que, dans un souci de transparence, le Gouvernement serbe avait été informé à l'avance de l'ouverture de ce centre.

Il est regrettable que les efforts déployés par le Gouvernement du Kosovo pour aider les personnes les plus nécessiteuses dans le nord aient été par la suite perturbés par les tentatives visant à politiser l'ouverture de ce centre d'état civil et à déstabiliser la situation dans le nord du Kosovo. Nous tenons

également à rappeler que les actes de violence et de provocation des manifestants sont inacceptables.

L'incident du 2 juillet est l'expression des tensions sous-jacentes qui existent toujours dans le nord et de la nécessité continue de renforcer l'état de droit et la protection de tous les citoyens. C'est pourquoi la police du Kosovo et EULEX doivent poursuivre leurs activités et utiliser les ressources dont elles disposent pour veiller à ce que les personnes qui ont recours à la violence ou menacent d'y recourir ne réussissent pas à déstabiliser la région.

Enfin, nous exhortons le Gouvernement serbe et le Gouvernement du Kosovo à coopérer en vue de favoriser la stabilité régionale et de prévenir toute nouvelle violence.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord, Madame la Présidente, vous remercier pour les paroles aimables que vous avez eues à l'égard de mon ambassadeur, l'Ambassadeur Claude Heller, pour la façon dont il s'est acquitté de la présidence du Conseil de sécurité au mois de juin, et vous souhaiter en même temps plein succès à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je tiens également à m'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue au Président de la République de Serbie, M. Boris Tadić; au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier; et à M. de Kermabon, représentant de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi que, bien entendu, à M. Skender Hyseni.

Ma délégation tient tout d'abord à déplorer les incidents interethniques violents qui se sont produits ces derniers mois dans la région septentrionale du Kosovo, y compris les incidents survenus ces derniers jours. Depuis mai dernier, nous avons signalé au Conseil notre préoccupation face à ces actes qui constituent une violation des droits de l'homme de la population civile et ont entraîné la perte de vies innocentes. Nous tenons également à déclarer que la répétition de tels incidents pourrait déstabiliser la région, ce qui compliquerait la recherche d'une solution pacifique et acceptable pour toutes les parties à la situation du Kosovo.

Pour ma délégation, la stabilité et le développement du Kosovo et de la région dépendent de la réconciliation des communautés. C'est pourquoi nous appuyons les travaux menés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour faciliter le dialogue et la

coopération entre les parties, les communautés locales et les organisations internationales et régionales compétentes, conformément à la résolution 1244 (1999).

À ce titre, nous tenons à réitérer qu'il importe que le Conseil de sécurité exhorte les parties à respecter le droit international, à s'abstenir de tout acte de provocation susceptible d'exacerber les tensions ou la violence, et à promouvoir les efforts propices à l'instauration d'un climat de calme, de stabilité et de dialogue politique, de tolérance et de réconciliation. Ceci est très important, notamment pour prévenir les tensions avant que la Cour internationale de Justice n'émette un avis consultatif.

Nous sommes convaincus qu'une solution durable au statut du Kosovo doit respecter le droit international, y compris la résolution 1244 (1999). Cette résolution reste le cadre juridique du règlement de cette question. C'est pourquoi l'ONU est l'instance la plus habilitée à promouvoir cette solution par le biais de la concertation et en collaboration avec des organisations régionales comme l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Selon ma délégation, pour éviter de nouveaux accès de violence et d'instabilité dans le nord du Kosovo, il demeure indispensable que le processus de réconciliation s'accompagne de politiques visant à garantir la stabilité socioéconomique des communautés de manière non discriminatoire. Il est particulièrement important de traduire les auteurs des actes commis ces derniers jours devant la justice dès la conclusion des enquêtes pertinentes.

Concernant la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, nous continuons d'attendre l'avis consultatif de la Cour et considérons qu'il est essentiel de recourir à tous les mécanismes du règlement pacifique des différends afin de parvenir à un accord sur le statut final du Kosovo qui garantira le développement politique, économique et social et le respect des droits de l'homme pour tous ses habitants.

La délégation mexicaine est fermement convaincue que toutes les parties sont capables de surmonter les divisions passées et de créer un nouvel environnement qui permettra à l'avenir de trouver des solutions fondées sur le droit international. Nous espérons que le dialogue pacifique et constructif aboutira à des solutions mutuellement acceptables qui favoriseront la stabilité au Kosovo et dans les Balkans.

M^{me} Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, Madame la Présidente, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous assurer de l'appui et de l'entière coopération de la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance envers l'Ambassadeur Heller et sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juin.

Je tiens à remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que le général de Kermabon, pour leurs exposés. Je me félicite en outre de la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Boris Tadić, Président de la Serbie, et de M. Skender Hyseni.

La Bosnie-Herzégovine condamne les événements tragiques qui se sont produits dans la ville de Mitrovica le 2 juillet 2010, au cours desquels une personne a été tuée et 11 autres blessées. Nous déplorons les pertes de vies humaines et tenons à exprimer nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes. Par ailleurs, nous demandons que cet incident fasse l'objet d'une enquête et que les responsables soient traduits en justice. Nous exhortons toutes les parties à agir de manière responsable et à éviter tout acte de provocation, afin que règne la paix.

La Bosnie-Herzégovine encourage vivement la poursuite du processus de réconciliation, de dialogue et de renforcement de la confiance facilité et mandaté par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et le remercie de sa déclaration. Je remercie M. Lamberto Zannier pour son exposé et je sais gré au représentant de l'Union européenne de ses commentaires et informations complémentaires. Je remercie M. Hyseni de ses observations.

Nous déplorons profondément l'incident qui s'est produit le 2 juillet dans la ville de Mitrovica, et qui a entraîné la mort tragique d'une personne et fait plusieurs blessés. Nous adressons nos condoléances à la famille endeuillée de la victime. Nous condamnons nous aussi la violence et appelons à la retenue. Nous

espérons que les mesures nécessaires seront prises pour qu'une enquête complète soit menée et que les responsables soient traduits en justice.

Bien que la situation sécuritaire au Kosovo demeure globalement calme, le risque de tensions ethniques dans le nord s'est accru après ce tragique incident. Toutes les parties concernées doivent faire en sorte que le Kosovo soit un endroit où la tolérance ethnique et le multiculturalisme permettent aux communautés de cohabiter en paix.

Il convient de rappeler que la résolution 1244 (1999) demeure en vigueur et continue donc d'être le paramètre clef guidant la communauté internationale concernant la situation au Kosovo. Telle est la position que le Brésil a exprimée lors des auditions publiques tenues par la Cour internationale de Justice en décembre 2009, dans le cadre des procédures relatives à la demande d'avis consultatif sur la déclaration unilatérale d'indépendance par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo qui lui a été adressée.

Le Conseil de sécurité demeurant saisi de la question, l'avis consultatif de la Cour, qui devrait vraisemblablement être rendu dans le courant de cette année, sera un élément crucial à garder à l'esprit. Dans l'intervalle, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo devrait continuer de jouer un rôle constructif pour promouvoir le dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous comptons sur la pleine coopération des deux parties avec la Mission. De bons résultats dans ce domaine profiteront à tous.

Dans le cas présent, le devoir de chacun est de veiller à ce que toutes les communautés minoritaires soient à l'abri des menaces ou des actes d'intimidation et de harcèlement. Nous nous associons à l'appel qu'a lancé le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles engagent le dialogue, aident à désamorcer les tensions et préservent la paix et la stabilité dans la région.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil, et remercier la délégation mexicaine pour son remarquable travail au cours du mois dernier. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, et le général de Kermabon pour leurs exposés détaillés. Nous remercions en outre S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et S. E. M. Skender Hyseni,

Ministre des affaires étrangères, de leurs déclarations, que nous avons écoutées très attentivement.

Comme d'autres orateurs avant nous et conformément à la déclaration faite par M^{me} Ashton, la Haute Représentante de l'Union européenne, nous condamnons l'acte qui a causé la mort de M. Dzeković et blessé plusieurs autres personnes au cours de la manifestation organisée le 2 juillet dans le nord de Mitrovica. Nous demandons à la police du Kosovo d'enquêter sur ce déplorable incident, avec l'appui de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), et d'en traduire les responsables devant la justice. Nous comptons sur toutes les parties pour coopérer pleinement à cet effort. Nous tenons à exprimer notre gratitude et notre appréciation à EULEX et à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour leur professionnalisme.

Nous ne pensons pas que l'incident dont nous avons été informés aujourd'hui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et les propos du général de Kermabon concernant la situation en matière de sécurité nous confortent dans cette évaluation. Parallèlement, les récents événements montrent clairement l'importance de la présence d'EULEX dans le nord du Kosovo pour éviter une nouvelle détérioration sur le plan de la sécurité, et l'Autriche appuie pleinement les efforts de la Mission de l'Union européenne pour exercer son mandat, y compris dans le nord du Kosovo, en conformité totale avec la résolution 1244 (1999).

Nous exhortons toutes les parties en présence à éviter toute escalade de la violence et à apaiser les tensions actuelles. Nous avons bien sûr conscience des désaccords fondamentaux qui opposent toujours Belgrade et Pristina sur la question du statut, et la position de mon gouvernement et de mon pays sur ce point est connue. Mais nous ne pensons pas que ces désaccords peuvent ou doivent empêcher la poursuite des efforts par toutes les parties – et j'insiste, par toutes les parties – pour parvenir à une plus grande stabilité, à un dialogue pacifique et à des solutions pragmatiques. C'est précisément d'un dialogue pragmatique que le Kosovo et la région ont aujourd'hui besoin et ce type de dialogue suppose également une coopération accrue de toutes les parties avec EULEX et les autres acteurs internationaux présents au Kosovo. J'insiste sur le fait que, dans une perspective européenne, ce dialogue servirait également l'intérêt de la région tout entière, autant que des pays qui la composent.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet, et à remercier la délégation mexicaine pour sa présidence le mois dernier.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Président de la Serbie, M. Boris Tadić, et le remercier de sa déclaration. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et le général de Kermabon, de l'Union européenne, pour leurs exposés, ainsi que M. Skender Hyseni pour sa déclaration.

Le 17 mai, nous avons entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo (voir S/PV.6314) sur l'évolution récente de la situation dans la province. Il nous a indiqué que la situation restait fragile, en raison de l'interruption du dialogue et du processus de réconciliation et de l'absence de solutions à un certain nombre de problèmes épineux concernant, notamment les personnes disparues, le droit à la propriété, les services publics et l'économie. Nous avons espéré que la situation connaîtrait une évolution encourageante et que le dialogue reprendrait afin de réduire les tensions dans le nord du Kosovo.

Cependant, l'attentat à la bombe qui a eu lieu vendredi dans le nord de Mitrovica, et qui a fait un mort et 10 blessés, a réduit ces espoirs à néant. Nous trouvons également préoccupante l'agression armée dont a été l'objet hier le député Petar Miletić. Le Liban condamne fermement ces attaques et tous les actes de violence au Kosovo. Nous appelons de nouveau au calme et exhortons toutes les parties à agir de manière responsable et à s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer une escalade des tensions et de la violence.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance du rôle que joue la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour contribuer à la réconciliation nationale et consolider la sécurité. Le Liban souligne aussi la nécessité de promouvoir des conditions propices à la réduction des tensions, et invite Belgrade et Pristina à renouer un dialogue constructif et direct afin d'empêcher toute détérioration de la situation en matière de sécurité. Nous exhortons toutes les parties influentes du nord du Kosovo à aider et à encourager les communautés locales à renouer le dialogue en vue de régler les questions délicates, qui nuisent à la sécurité du Kosovo et de la région des Balkans.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Madame la Présidente, je voudrais vous réitérer nos vœux de succès pour votre présidence et vous assurer aussi le soutien de ma délégation. J'exprime également toute notre appréciation à la délégation mexicaine pour sa présidence réussie pendant le mois de juin.

Je serai extrêmement bref, mais avant tout, permettez-moi, Madame la Présidente, de joindre ma voix à celles des intervenants qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie. Je le remercie aussi de son intervention. Je remercie également M. de Kermabon et M. Zannier de leurs remarques.

Ma délégation a appris, tout comme le reste du monde, les événements regrettables survenus vendredi dernier dans le nord du Kosovo, et à l'issue desquels il y a eu des pertes en vies humaines, ainsi que de nombreux blessés. Ma délégation condamne fermement ces violences et tient à adresser ses condoléances à la famille du pédiatre décédé. Je me félicite que les condamnations aient été unanimes de la part de tous, et que les enquêtes nécessaires aient été conduites.

L'incident du vendredi 2 juillet 2010 est lié à la situation prévalant au Kosovo, notamment aux tensions entre les différentes communautés, nées, entre autres, du statut du Kosovo. À ce sujet, mon pays voudrait réitérer sa position, qui est connue, en réaffirmant son attachement aux procédures internationales en matière d'accession des territoires à la souveraineté internationale. Nous sommes aussi attachés à un règlement fondé sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et appuyons également le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Par ailleurs, le Gabon plaide en faveur du dialogue et de la concertation comme seuls moyens et outils indispensables en vue de régler la question du Kosovo. À notre avis, le plan en six points du Secrétaire général constitue aussi une importante contribution à la recherche d'une solution négociée au problème du Kosovo.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je remercie également l'Ambassadeur Heller et la délégation mexicaine pour la compétence avec laquelle ils ont présidé le Conseil pendant le mois de juin.

Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et le remercie de

sa déclaration. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de son exposé sur la situation dans le nord du Kosovo. Je remercie aussi M. de Kermabon, de l'Union européenne, et M. Skender Hyseni de leurs déclarations.

Nous condamnons l'attentat à la bombe qui a eu lieu récemment dans le nord de Mitrovica, et déplorons les morts et les blessés qui en ont résulté. Il importe que les auteurs de ces actes soient traduits en justice afin de prévenir de tels actes et de susciter un sentiment communautaire au sein des communautés. Nous encourageons toutes les parties à rester calmes et à s'abstenir de toute action qui pourrait exacerber davantage la situation déjà fragile en matière de sécurité. Nous demandons en outre aux parties de faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance dans l'intérêt de la paix.

Il importe que les autorités kosovares s'abstiennent de prendre dans le nord du Kosovo des mesures unilatérales de nature provocatrice et susceptibles d'aggraver davantage la situation. Il est nécessaire de garantir la protection appropriée des vies et des biens des populations minoritaires dans le nord du Kosovo. Nous appelons tous les acteurs concernés de la région à jouer leur rôle dans la promotion et le maintien de la paix.

Nous saluons les efforts que ne cesse de déployer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans toute la région. Nous félicitons en outre la Mission de s'employer à favoriser la réconciliation et à faciliter le dialogue. Toutefois, les récents incidents nous rappellent qu'il est nécessaire que les parties s'engagent en faveur du dialogue et de la mise en œuvre la résolution 1244 (1999).

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la Mission du Nigéria, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Je remercie également la Mission du Mexique de la manière remarquable dont elle a assuré la présidence le mois dernier.

Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, et le général de Kermabon de leurs exposés.

Nous condamnons la violence perpétrée la semaine dernière dans le nord du Kosovo, qui a fait un mort et plusieurs blessés. Nous adressons nos condoléances à la famille du défunt et notre sympathie aux blessés. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de faire des déclarations provocatrices susceptibles de provoquer une recrudescence de la violence dans la région.

Une nouvelle ère s'ouvrira quant la Cour internationale de Justice rendra son avis consultatif, et nous espérons que les parties saisiront cette nouvelle occasion pour régler leurs problèmes par le dialogue. À ce propos, nous estimons qu'il importe de prévenir les actions violentes sur le terrain qui pourraient mettre en péril le dialogue entre les parties. Il est donc crucial d'élucider l'incident de la semaine dernière et d'en identifier les auteurs. De même, il importe au plus au point que les forces internationales de police et les contingents internationaux présents au Kosovo restent vigilants et continuent de surveiller attentivement la situation afin d'empêcher une explosion de violence.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Turquie attache une grande importance à la sécurité et au bien-être de toutes les communautés du Kosovo. Il est d'une importance vitale que tous les individus se sentent en sécurité au Kosovo. Le Mahalla bosnien est un monde pluriethnique qui est une illustration miniature de la vie quotidienne au Kosovo. En tant que tel, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Bosniens, des Turcs, des Albanais et des Serbes qui y vivent.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais à mon tour vous féliciter de votre accession à la présidence, et je remercie la délégation mexicaine pour l'excellent travail qu'elle a accompli le mois dernier. Je souhaite la bienvenue au Président de la Serbie, M. Boris Tadić, et je le remercie de sa déclaration. Je souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hyseni, et je remercie le Représentant spécial, M. Zannier, et M. de Kermabon de leurs exposés.

Tout d'abord, je tiens à présenter mes condoléances suite aux pertes en vies humaines et à exprimer ma sympathie aux personnes blessées lors des violences survenues à Mitrovica-Nord. Le Japon condamne cet acte de violence. Ces actes lâches entravent les efforts déployés actuellement pour renforcer la sécurité et l'état de droit au Kosovo avec l'appui de la communauté internationale. Tout doit être

mis en œuvre pour empêcher que ces attaques ne se reproduisent. Il importe de mettre en œuvre les garanties prévues par la loi à l'encontre des responsables de cette attaque criminelle.

Dans le même temps, nous notons avec plaisir que la situation en matière de sécurité est, dans l'ensemble, calme. Nous espérons que le Gouvernement du Kosovo va continuer à stabiliser les conditions de sécurité et à renforcer l'état de droit sur son territoire, en coopération avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo. Le renforcement des conditions de sécurité et de l'état de droit est essentiel à la stabilisation et au développement du Kosovo et de l'ensemble de la région. Il est essentiel que toutes les parties règlent ces problèmes au moyen du dialogue et de la coopération. Nous demandons instamment à Pristina et à Belgrade d'engager un dialogue constructif et de régler les problèmes existants afin d'améliorer la vie de tous les résidents du Kosovo.

Selon moi, l'approche axée sur la sécurité humaine est la plus pertinente en ce qui concerne la population du Kosovo, car elle vise à créer des conditions dans lesquelles chaque personne, indépendamment de son groupe ethnique, a le droit et l'occasion de vivre une vie pacifique et sûre dans la dignité. C'est avec cette approche à l'esprit que le Japon continuera de coopérer pour parvenir au développement économique durable et à la coexistence pacifique entre les différentes ethnies du Kosovo, y compris dans les provinces septentrionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria.

Je m'associe aux orateurs qui ont déjà souhaité la bienvenue à S. E. le Président Boris Tadić et l'ont remercié de sa déclaration devant le Conseil. Je remercie également M. Lamberto Zannier, M. de Kermabon et M. Hyseni de leurs exposés.

L'incident survenu récemment à Mitrovica et qui a fait un mort et de nombreux blessés est effectivement regrettable. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue et d'éviter tout acte de provocation ou déclaration qui pourrait déclencher de nouvelles violences.

Il importe de poursuivre les efforts visant à consolider la confiance entre les communautés. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à promouvoir avec dynamisme la réconciliation et le règlement pacifique des questions en suspens dans le respect des principes éprouvés du compromis et du respect mutuel.

Nous réaffirmons que les questions relatives au nord du Kosovo et au Kosovo en général doivent être réglées par des moyens pacifiques et au moyen d'une coopération et d'une coordination étroites entre tous les acteurs. À cet égard, nous engageons tous les pays de la région, les acteurs concernés et la communauté internationale à déployer des efforts soutenus aux fins du règlement pacifique de la question du Kosovo.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le Président de la République de Serbie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

Le Président Tadić (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude pour les déclarations que j'ai entendues aujourd'hui au Conseil de sécurité, y compris celles de M. Zannier, de M. de Kermabon et des ambassadeurs des États Membres représentés ici.

S'agissant de la déclaration de M. Hyseni, je dirais que quelques groupes ethniques vivent ensemble depuis des siècles au Kosovo et jusqu'à ce jour, y compris des Albanais, des Serbes, des Turcs, des Bosniens, des Roms et des Égyptiens. De nombreux peuples vivent aujourd'hui au Kosovo et dans les Balkans en général. Ces nations fières vivent côte à côte depuis des siècles. Nos relations ont oscillé au cours de l'histoire, mais je respecte tous les peuples et toutes les nations qui vivent aujourd'hui dans les Balkans, y compris dans mon pays, la Serbie, et dans notre province méridionale.

Je me pose toutefois des questions sur ce que l'on appelle l'identité kosovare. C'est une création nouvelle. Je suis certain que si ces personnes que l'on appelle Kosovars vivent sous une nouvelle identité dans d'autres parties du Kosovo, elles ne vivent pas dans des communautés à majorité serbe. C'est le cas notamment dans le nord du Kosovo. Des citoyens de souche serbe de Serbie vivent au Kosovo. Ils ne reconnaissent pas la tentative illégale et unilatérale de sécession des citoyens de souche albanaise du Kosovo. Soyons très clairs – le Conseil de sécurité continue

d'appuyer la position contre la déclaration unilatérale d'indépendance. La résolution 1244 (1999) reste notre cadre juridique. Le Kosovo n'est donc pas un État. Il n'est pas souverain. Cette position n'est pas seulement celle de la Serbie ou de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies; elle est celle du Conseil de sécurité. M. Hyseni doit accepter cette réalité une fois pour toutes.

À mon grand regret, le représentant des États-Unis vient d'apporter son appui à la création du bureau de Pristina à Mitrovica-Nord, disant que c'était la bonne chose à faire. Ceci est décevant. Chacun sait que le bureau n'est pas souhaité par les Serbes du Kosovo; chacun sait qu'il s'agissait d'une provocation; et chacun sait que cela ne contribuera pas à la stabilité sur le terrain. Pourtant, il a reçu un appui. Cela signifie qu'il est plus important de « prouver » la prétendue souveraineté du Kosovo que de rétablir la stabilité. Je connais à présent cette position et elle m'inquiète énormément, mais je compte poursuivre une politique de paix et je promets que nous sommes désireux de trouver un compromis concernant le statut futur du Kosovo.

Certains orateurs ont évoqué l'histoire et 1989. Ce qui est arrivé en 1989 me désole. Nous pourrions remonter encore plus loin dans l'histoire, en 1973, en 1968 et en 1941, mais cela ne nous mènerait nulle part – tout comme la déclaration unilatérale d'indépendance, qui est la conséquence du pogrom de 2004. Je voudrais donc faire une distinction fondamentale entre l'État souverain que je représente et les autorités de Pristina.

Nous poursuivons en justice nos criminels. Ceux qui ont commis des atrocités en 1999 sont traduits en justice. Les charniers sont découverts et ceux qui en sont responsables iront en prison. Certains d'entre eux sont déjà en prison. Cependant, personne n'a été emprisonné pour les crimes haineux et le nettoyage ethnique commis en 2004. Les autorités albanaises n'ont demandé à personne de rendre des comptes. La violence a été considérée comme étant acceptable. C'est un vestige de la terreur de l'Armée de libération du Kosovo qui a refait surface vendredi. Cela doit être condamné.

Par définition, un centre de services communautaires qui a été établi contre la volonté de la communauté elle-même est clairement un acte d'agression, un acte illégitime. Je voudrais poser une question toute simple : que se passerait-il si la République de Serbie ouvrait à Pristina son propre

centre de services communautaires chargé de délivrer des passeports serbes aux très nombreux Albanais du Kosovo qui continuent de réclamer des passeports serbes? Est-ce que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo (KFOR) et les unités spéciales de la police du Kosovo défendraient ce bureau? Est-ce que la KFOR et EULEX nous assisteraient? Je suis sûr qu'ils ne le feraient pas.

Nos politiques doivent être cohérentes. Nous devons prendre en considération les deux points de vue et faire preuve d'une grande prudence afin de trouver une véritable solution de compromis de nature à rétablir la paix et la stabilité dans la région.

La Serbie est déterminée à continuer de déployer de tels efforts en vue de la création d'une région stable et prospère. La Serbie respecte tous les citoyens serbes et tous ceux qui vivent dans la région. Nous poursuivons ces efforts et j'espère qu'en fin de compte, nous nous retrouverons ensemble un jour au sein de l'Union européenne. Mais, avant cela, nous devons trouver une véritable solution de compromis qui présente des avantages pour les deux parties et non une solution de compromis où une partie obtient tous les avantages et l'autre partie – la Serbie – perd tout.

La Présidente (*parle en anglais*) : M. Hyseni a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je voudrais fournir de brèves explications. Le Kosovo est composé de différents groupes ethniques. Qu'ils soient albanais, serbes, tures, bosniaques ou égyptiens, nous appelons parfois les citoyens de ce pays Kosovars, en référence au nom du territoire, du pays et non du groupe ethnique. Il n'y donc rien de mal à qualifier un citoyen du Kosovo de Kosovar. Je n'y vois rien de mal. Sinon, du point de vue ethnique, le Kosovo est composé de groupes ethniques que nous connaissons tous.

Le centre de services communautaires n'est pas un bureau de Pristina. C'est un bureau de la République du Kosovo qui a été ouvert dans le Mahalla bosnien après de longues délibérations et des évaluations approfondies sur la nécessité de fournir aux citoyens du nord les services dont ils ont besoin. Je peux assurer à nouveau au Conseil que l'ouverture de ce centre de services communautaires ne vise à offenser qui que ce soit, mais à servir tous les citoyens de cette partie du Kosovo.

Vendredi, on a encore parlé de terreur. Ce qui s'est passé vendredi est un acte criminel isolé commis lors d'une manifestation, qui était apparemment violente et à laquelle participaient des manifestants visiblement bien armés. C'est ce que l'enquête permettra d'établir en fin de compte. Attendons cependant les résultats de l'enquête.

Cette manifestation violente a été organisée en vue de compromettre davantage tout processus positif dans cette partie du Kosovo. Je dois malheureusement souligner à nouveau qu'elle a été organisée avec l'appui des autorités de Belgrade, qui soutiennent sans réserve les extrémistes dans le nord du Kosovo.

Il est loisible à la Serbie de coopérer avec nous, comme le feraient deux pays souverains et voisins. Je suis certain qu'un jour les deux pays œuvreront ensemble dans l'intérêt de la paix dans les Balkans occidentaux et de l'intégration de tous les sept pays des Balkans occidentaux au sein de l'Union européenne. Je ne sais pas quand cela arrivera, mais je suis tout de même convaincu qu'un jour, la République de Serbie aura une ambassade au Kosovo.

Je ne m'attends pas à ce que cela soit pour demain ou après-demain, mais je suis convaincu que cela arrivera un jour. Il n'y pas d'autre option que celle de la reconnaissance mutuelle : à défaut d'une reconnaissance formelle ou officielle maintenant, au moins une reconnaissance pratique de l'existence du Kosovo et du fait qu'environ 2,5 millions de Kosovars – nous organiserons bientôt un recensement pour savoir combien nous sommes – d'origine ethnique albanaise, serbe, turque, bosniaque et égyptienne vivent dans notre pays, tout comme c'est le cas de la Serbie et de ses honorables citoyens.

Par conséquent, je ne suis pas disposé à évoquer l'histoire. Je peux assurer au Conseil que beaucoup de gens au Kosovo aiment évoquer l'histoire pour ne pas oublier ce qui s'est passé, pour que le passé ne se répète pas à l'avenir. Autrement, nous ne sommes pas disposés à évoquer l'histoire parce que nous avons tellement souffert, et tous ceux qui ont suivi de près l'histoire de cette partie du monde sont au courant des souffrances immenses que la population albanaise a endurées dans cette région.

L'ex-Yougoslavie a disparu pour de bon, et ce n'est pas à cause de nous. S'il n'avait tenu qu'à nous, elle existerait peut-être encore. Si elle a disparu, c'est parce que la République de Serbie a essayé de mettre tout le monde sous sa domination – toutes les parties constitutives, et le Kosovo était une partie constitutive de la Fédération, dotée du droit de veto au niveau fédéral. Je peux assurer le Conseil que ce qu'il entend dire ces jours-ci, comme quoi la République de Serbie est la seule à chérir encore les valeurs du Mouvement des pays non alignés, n'est pas vrai.

C'est pourquoi enfin je demande à tous les membres du Conseil de sécurité d'exercer leur influence pour que le Kosovo soit encore plus reconnu comme un État indépendant et souverain. En reconnaissant le Kosovo, le Conseil favorisera à long terme l'instauration de la paix, de la sûreté et de la sécurité dans l'ensemble des Balkans occidentaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.